CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E121114 **VALABLE JUSQU'AU** 19/03/2024

ÉDITÉ LE **04/04/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/08/1991
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/12/2016
Capital : 9 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 3827333500039

Siret : **382 733 350 00039**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 58763113
Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD AM 309 954XFR0068041LI
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : **TECHNO-GAZ MAINTENANCE**

1 IMPASSE DE LA CHAINE
ZONE D'ACTIVITE DU BEUZON
49000 ECOUFLANT

Téléphone : 02 41 60 33 00 **Fax :** 02 41 60 33 53
Portable :

Site Internet : /www.technogaz-angers.fr/
E-mail : fabien.stoll@technogaz.fr

Responsabilité légale :
RENNIÉ JOËL PRÉSIDENT / STOLL FABIEN DIRECTEUR

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/03/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/03/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	23/03/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.